

ecolo - LASNE

Site web: www.lasne.ecolo.be
Tél/Fax : 02/ 652 01 04

Bulletin n° 34

juin 2012

Dans ce bulletin, vous trouverez:

- ▶ Ce qu'Ecolo propose pour une meilleure démocratie communalep. 1
- ▶ Investir dans l'immobilier...p. 1
- ▶ Pour de nouvelles façons d'habiterp. 2
- ▶ Trucs et astuces verts et économiquesp. 2
- ▶ Un nouveau camouflet pour les citoyens... ..p. 3
- ▶ You are not Belgian, and you live in Belgium? p. 4
- ▶ Envie de lire...p. 4

Ce qu'Ecolo propose pour une meilleure démocratie communale

Introduction

Assurer toujours plus de participation des citoyens est un des fondamentaux du projet de société d'ECOLO. La Commune est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. Les faits ne correspondent pas toujours à cette définition. Lasne vit bien et la vie s'y déroule sans grandes tensions. Cependant encore trop peu de personnes sont associées à la vie publique alors qu'il existe dans la population un grand réservoir de connaissances qui devrait être mieux utilisé. La commune a tout à gagner à informer et impliquer davantage la population dans les projets. Cela nécessite toutefois un apprentissage par le citoyen des mécanismes "secrets" de la gestion communale.

Propositions d'ECOLO :

1. Rendre les conseils communaux attractifs pour le public

Les citoyens sont acceptés mais pas vraiment les bienvenus aux conseils communaux. Rien n'est fait pour rendre ceux-ci compréhensibles et intéressants à ceux qui n'ont pas les dossiers sous les yeux. Il suffirait pourtant de peu de choses: projeter sur écran les plans et les photos des lieux concernés; afficher les résumés des propositions financières, ...et pourquoi ne pas rendre ensuite les dossiers accessibles sur le site de la commune ?

2. Favoriser et stimuler la participation des citoyens

Remplacer les commissions communales (mobilité, déchets,...) réservées aux élus par des commissions consultatives où les conseillers communaux pourront être assistés par des experts de leur choix et où seront invitées des personnes ressources. La décision finale restant évidemment toujours du

ressort du Conseil communal.

Associer plus systématiquement les habitants à l'élaboration des projets communaux qui touchent directement à leur environnement et à la qualité de vie dans leur quartier, et maintenir cette concertation pendant la mise en œuvre des projets.

Assouplir le droit d'interpellation et consacrer un temps limité, lors de chaque conseil, à l'écoute des citoyens.

3. Informations sur la vie communale

Le collège devrait organiser, chaque année, une séance publique d'information sur le budget communal. Cette séance pourrait également servir au collège pour demander l'avis de la population sur certains projets de dépenses.

La "Vie à Lasne" apporte un certain nombre d'informations aux citoyens.

Nous proposons d'y ajouter des rapports de la Commission communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM), du CPAS et des mandataires communaux dans les organismes externes (intercommunales). Le site internet de la commune devrait être développé afin de systématiquement donner accès à l'ensemble des documents liés aux différents projets. Le projet de budget, une fois adopté devrait y être consultable.

4. Publicité des procédures d'enquêtes publiques

Le nombre de panneaux servant à l'affichage doit être augmenté.

La forme des avis (et autres documents administratifs soumis à l'information) pourrait être améliorée pour être plus compréhensible pour tout un chacun. Ils doivent en outre être mieux protégés des intempéries.

Investir dans l'immobilier en toute sécurité, c'est possible.

par Hakim Benbouchta

Le succès du dernier emprunt d'état est là pour le démontrer, la sécurité n'a jamais autant été au centre des réflexions de tout un chacun lorsqu'il s'agit de faire fructifier, ou simplement de préserver, son épargne. Dans cette optique, il est un placement encore trop méconnu qui couple pourtant deux avantages majeurs, à savoir la sécurité et la dimension sociale. Il s'agit de l'immobilier social.

Le principe de l'immobilier social est très simple: le propriétaire d'un bien (appartement, maison) confie la gestion de celui-ci à une agence immobilière sociale, qui lui garantit un loyer pendant toute la durée du contrat et sous-loue ensuite le bien à des allocataires sociaux. Le contrat de bail est établi entre le propriétaire et l'agence, qui assume l'ensemble des obligations locatives (paiement du loyer, entretien du bien en bon père de famille). Cette situation garantit donc au propriétaire qu'il ne subira aucun vide locatif pendant toute la durée du bail, et cela même si les locataires sociaux viennent à changer ou à se trouver en défaut de paiement.

(suite à la p. 3)

ECOLO-LASNE

Pour de nouvelles façons d'habiter



Soutenir de nouvelles façons d'habiter pour résoudre la crise du logement

d'après Thérèse Snoy, députée fédérale
(publié le 30 avril 2012, par la Locale de Braine-l'Alleud)

Face aux problèmes du logement que nous vivons en Brabant wallon, il y a des solutions quantitatives qui consistent à accroître l'offre de nouveaux logements, mais il y a aussi des solutions qualitatives qui consistent à innover dans la manière d'habiter pour pouvoir répondre à certains besoins sociaux et diminuer les coûts du logement dans le budget des ménages.

Face à la crise de l'énergie et au manque d'espace, il s'agit de chercher la formule pour densifier l'habitat sans perdre de la qualité de vie.

Des personnes seules et âgées souffrent de la solitude dans de grandes maisons lourdes à entretenir. D'autres ne veulent plus de voiture et ont besoin de services de proximité. Des familles se recomposent avec des tailles variables en raison de la garde partagée des enfants. Des jeunes ménages avec enfants aspirent à un environnement plus vert mais n'ont qu'un petit salaire... Pour toutes ces situations, il faut explorer de nouvelles manières d'habiter. Et les expériences ne manquent pas dans notre région.

L'habitat groupé recouvre des formules diverses de logements qui disposent d'un espace privatif, mais partagent le jardin et des locaux communs. Il y en a d'anciens exemples (les années 70 en ont vu fleurir en Brabant wallon à Rixensart, Rosières, Louvain-la-Neuve, ...) et de nouveaux, comme à Limal (Bois del Terre).

Les ménages qui s'y installent ont, à des degrés divers, le souhait d'économiser l'énergie, de renforcer les liens sociaux et pragmatiquement de trouver à se loger pour moins cher dans un environnement de qualité.

D'autres projets d'habitat sont davantage **centrés sur les personnes plus âgées**. Les maisons "Abbeyfield", par exemple, offrent aux aînés la possibilité de vivre en toute autonomie tout en étant au sein d'une communauté solidaire en cas de pépin de santé. Des moments et activités communautaires sont prévus.

Il y a aussi les habitats "kangourous": des logements qui accueillent simultanément des locataires jeunes et âgés. Cette cohabitation basée sur l'échange de services favori-

il y a des solutions qualitatives qui consistent à innover dans la manière d'habiter pour pouvoir répondre à certains besoins sociaux et diminuer les coûts du logement dans le budget des ménages



Savoir tout sur l'habitat groupé: v. 'Envie de lire' p. 4

se les interactions entre générations, offre une certaine sécurité et rompt l'isolement.

Ecolo veut apporter un soutien à toutes ces formules qui permettent de répondre aux défis écologiques mais aussi au besoin en logement et en solidarité.

Les Ministres Ecolo du logement à Bruxelles et en Wallonie (Christos Doulkeridis et Jean-Marc Nollet) ont tous deux décidé d'encourager par un

soutien financier ces différents types d'habitats groupés. Nos communes peuvent faire de même en donnant un coup de pouce financier et en accompagnant les auteurs de projet dans leurs démarches. Elles peuvent favoriser les projets de logements publics qui intègrent le partage d'équipements (buanderies, garages, aires de jeux, potagers, ...).

Il s'agit d'être créatif, de modifier notre regard sur la façon d'habiter, pour renforcer les liens sociaux et économiser les ressources. Les générations futures nous en remercieront.

Trucs & Astuces verts et par Françoise Tobie

Pour nettoyer:

la friteuse: après avoir vidé l'huile dans une bouteille (déchets spéciaux à la décharge), saupoudrez de farine et essuyez à l'éponge.

les planches à découper: saupoudrez de bicarbonate de soude, frottez et rincez.

le plastique, taché de sauce tomate: frottez avec de l'huile végétale.



Un nouveau *camouflet* pour les citoyens et contribuables belges

par Laurent Masson



Pour ECOLO, le vote de la décharge aux administrateurs du Holding Dexia intervenu le 9 mai dernier en Assemblée Générale, est incompréhensible et inconvenant. Face au gâchis énorme qu'aura été et que reste la gestion du Holding, le refus de cette décharge aurait pourtant constitué un signal fort et aurait gardé ouverte la possibilité de recours ultérieurs en justice contre les responsables de la débâcle. Nombre d'observateurs partagent cet avis. Ainsi, dans un interview au quotidien le Soir, l'économiste Eric De Keuleneer, professeur à la Solvay Brussels School, a lui aussi souligné que « les actionnaires auraient pu se donner la possibilité, comme il y a eu très peu d'informations sur la gestion de Dexia ces dernières années, de mettre en cause la responsabilité des administrateurs, et donc de ne pas donner à la décharge ».

A contrario, cette décharge, obtenue sur le fil puisque la majorité des actionnaires de Dexia se sont abstenus, constitue une sorte de récompense à la mauvaise gestion ou, à tout le moins, l'expression d'une indifférence par rapport à celle-ci. Si l'origine des problèmes de Dexia est antérieure à l'exercice 2011, on ne peut

affirmer que la gestion des dirigeants en place soit exempte de tout reproche, notamment en ce qu'elle n'a pas permis le cloisonnement du risque entre les entités belge et fran-

Lors de la négociation du deuxième sauvetage de Dexia en 2011, l'Etat belge a accepté de couvrir le risque Dexia pour un montant de 54 milliards d'euros.

çaise du groupe... ce qui a débouché, au mois d'octobre dernier, à son démantèlement dans de très mauvaises conditions pour la Belgique. *Au-delà du vote posé par les représentants de l'Etat belge par rapport à cette décharge, ECOLO regrette que le Gouvernement fédéral, d'hier et d'aujourd'hui, ne dirige pas les opérations avec un cap plus ferme et une vision plus claire de ce qu'il y a lieu d'entreprendre pour éviter que Dexia ne pèse toujours plus lourdement sur les finances publiques.* Le silence de ses représentants lors de cette AG est à ce titre aussi symptomatique qu'inquiétant ! Depuis des dizaines d'années, les partis traditionnels ont été associés, de façon directe et indirecte, à la gestion du Crédit Communal puis de Dexia. Ils ont été incapables de pré-

venir la catastrophe. Il est également permis de s'interroger sur la façon dont les opérations de sauvetage ont été menées. Ainsi, il est inconcevable que, lors de la négociation du deuxième sauvetage de Dexia en 2011, l'Etat belge ait accepté de couvrir 60,5% du risque Dexia, pour un montant de 54 milliards d'euros, correspondant à 15% du PIB de la Belgique (à titre de comparaison, la France s'est engagée pour un montant de 32,85 milliards d'euros, soit moins de 2% de son PIB). Or, le risque que ces garanties doivent effectivement être actionnées au moins en partie est malheureusement loin d'être théorique, comme l'actualité nous le rappelle fréquemment.

Il est à présent plus que temps de réformer le secteur en profondeur, en séparant les métiers bancaires ou, à tout le moins, en imposant notamment aux banques qui font des dépôts et des crédits de limiter leurs risques dans les activités de marché.

Il est impératif qu'il y ait un avant et un après Dexia, faute d'avoir eu un après Fortis.

Plus d'informations sur :
www.ecolo.be et
www.georgesgilkinet.be

Investir dans l'immobilier en toute sécurité... (suite de la p. 1)

En outre, le propriétaire bénéficie d'une exonération (ou une diminution, selon les cas) du précompte immobilier. En clair, les agences immobilières sociales assument donc les obligations suivantes:

- w la recherche d'un locataire, la rédaction des baux, les états des lieux, le suivi des obligations locatives,...
- w le paiement régulier des loyers;
- w la remise en état du logement en fin de location.

Certes, le prix auquel les agences immobilières sociales loueront le bien au propriétaire se situe légèrement sous le cours du marché (environ 15% à 20% sous le cours, selon le bien et les régions) mais en revanche le propriétaire est ainsi assuré que son bien sera bien entretenu, remis en état à la fin du bail et, surtout, il est assuré de

toucher son loyer pendant toute la durée du contrat, et cela même si le bien n'est pas occupé. Par les temps qui courent, ce n'est pas le moindre des avantages de cette formule encore trop méconnue. En outre, le propriétaire a la satisfaction de savoir que son bien permet de loger des personnes moins favorisées.

Il existe 28 agences immobilières sociales en Wallonie, dont l'agence immobilière sociale du Brabant wallon (tél.: 010/23.60.87)

Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur les sites

<http://www.flw.be/agences-immobilières-sociales>
<http://www.brabantwallon.be/fr/Qualite-de-vie/Logement/agence-immobilière-sociale-asbl.html>

YOU ARE NOT BELGIAN, AND YOU LIVE IN BELGIUM ?
YOU MAY VOTE ON OCTOBER 14 !

by Daniel Dekkers



To vote is one of the most important rights in a democracy. It allows each citizen to designate his/her representatives according to the project they carry. On October 14, the citizens will be invited to vote for the communal elections and at this level of power, the right of vote is not restricted to Belgian citizens only...

So, who may vote at the communal elections?

w Belgian citizens, but also:

w Citizens of a member State of the European Union

w Citizens of a State outside the European Union

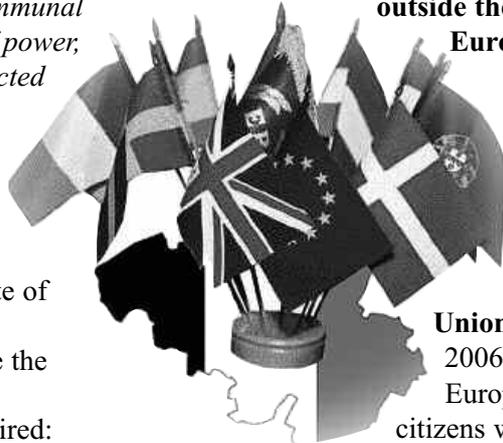
A short explanation is required:

w For the **Belgian citizen**: each Belgian, at least 18 years old, has an obligation to vote. No prior steps are required, their notification will be sent automatically a few days before the elections.

w For the **citizen of an European**

State: since 2000, Europeans who live in Belgium may vote at the communal elections (provided they register on the electors' list)

w For the **citizen born in a State outside the European**



Union: since 2006, non European citizens who

have been living in Belgium for at least 5 years, may vote at the communal elections (provided they register on the electors' list).

Why vote?

As an inhabitant of the commune, you are affected by decisions by the com-

munal power.

Moreover, you deal regularly with the communal power via

the administration for official documents or building permits, via the communal schools for your children, via the sports and cultural centres, etc. You have also a standpoint on the management of your commune, on its public space, etc.

You take part in the local activities, you are an integral part of the commune.

On October 14, you are therefore entitled to have your say in the projects which will be proposed by the various parties;

How to proceed?

It is quite simple, just register on the list of electors **before July 31, 2012**.

You should therefore contact the communal administration:

Madam Johanna Jeanfils :

Tel: 02/634.05.66 - fax: 02/634.05.69

e-mail : population@lasne.be

1) "Imagine – demain le monde" N° 91 - mai-juin 2012
(magazine belge bimensuel www.imagine-magazine.com,
Abonnements: 04/380.13.37)

Articles intéressants:

"Le développement durable en mode concret" (p. 15)
- Un verger planté aux abords d'une maison de repos, c'est l'occasion de sentir, de goûter, de partager son savoir, de favoriser la biodiversité

- Aménagement d'un écoquartier sur le site d'une ancienne sucrerie (Genappe)

"Qui sera affecté par les changements climatiques?" (p. 22)

"Quitte ou double pour le développement durable?" (p. 32)

- L'agenda de Rio+20 est ambitieux et l'échec n'est pas permis: la planète ne peut en effet se permettre une nouvelle décennie d'inaction.

2) "Vers une démocratie écologique"

Dominique Bourg - Kerry Whiteside (Edition du Seuil)

La démocratie représentative n'est pas en mesure de répondre aux problèmes écologiques contemporains. Les auteurs proposent de créer notamment une "Académie du Futur" composée d'un panel international de chercheurs qui veillerait sur l'état de la planète en créant des procédures scientifiques participatives.

Mise en

page :

Pol

Jansegers



Éditeur responsable : Lionel Dellis

15 bis, rue d'Aquinot, 1380 Lasne

Tél : 02/ 652 01 04

Courriel: lion11279@gmail.com

